



Fiche d'inscription GROUPE BAIGNADE

Dans le but de garantir la sécurité et le libre accès à la zone de baignade, l'accueil d'un groupe composé au minimum de **15 personnes** - associations, scolaires, centres de loisirs ou autre - devra faire l'objet d'une demande écrite **au minimum 48 heures à l'avance**.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous prions de nous communiquer les renseignements suivants :

Date de votre venue	
Nom de la structure	
Adresse postale	
Code postal et ville	
E-mail	
Téléphone	
Nom et Prénom <i>(personne à contacter)</i>	
Nombre d'enfants/adultes <i>(personne de -6 ans, +6 ans et adulte)</i>	
Nombre d'accompagnateur	
Informations(s) que vous souhaitez porter à notre connaissance :	

Se baigner en groupe

A votre arrivée, présentez-vous à la réception de la Base de Loisirs et aux surveillants de baignade pour prendre connaissance des consignes de sécurité sur la Base de loisirs puis **transmettre OBLIGATOIREMENT la liste nominative de tri des enfants complétée par vos soins**.

Le responsable du groupe doit :

- Se conformer aux prescriptions des surveillants de baignade et autres consignes de sécurité,
- Avertir les surveillants de baignade en cas d'accident,
- **S'assurer de la présence d'animateurs dans l'eau à raison de 1 moniteur pour 8 enfants de plus de 6 ans et de 1 moniteur pour 5 enfants de moins de 6 ans.**

La présence de nos surveillants de baignade ne désengage en aucun cas la responsabilité de l'encadrement du groupe.



Conditions et règlement

	Tarif unitaire TTC	Quantité	TOTAL TTC
Entrée enfant (- 6 ans)	0.00 €		
Entrée groupe à partir de 6 ans (à partir de 10 personnes)	3.00 €		
Entrée accompagnant GRATUIT (Un accompagnant gratuit par tranche de 10 personnes payantes ou plus)	0.00 €		
Entrée accompagnant	3.00 €		
MONTANT TOTAL TTC			

MODE DE REGLEMENT

☐ Chèque bancaire *
 ☐ Chèques-vacances
 ☐ Virement
 ☐ Mandat administratif (1)

* Libellez vos chèques à l'ordre de RR BASE DE LOISIRS

(1) Les collectivités publiques, les établissements à caractère public, peuvent régler par mandat administratif. Dans ce cas, la collectivité acheteuse doit faire parvenir par courrier ou E-mail, le "bon pour commande", daté et signé avec le tampon de la collectivité.

Le jour de votre venue, s'il y a modification du nombre de personne et que le tarif ne correspond plus à la fiche d'inscription, il est obligatoire, soit de nous fournir un nouveau bon de commande ou de régler la différence sur place.

Vous disposez d'un délai de 15 jours, pour nous transmettre les documents officiels. Passé ce délai, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation. Nos coordonnées bancaires vous seront adressées avec la facture pour un règlement à 30 jours de date de facture.

Fait à, le

Signature

(faire précéder la mention LU et APPROUVE)

BASE DE LOISIRS DU LAC DE LA MOSELOTTE
 336 Route des Amias. 88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Tél : 0033 (0)3.29.24.56.56

www.lac-moselotte.fr – E-mail : contact@lac-moselotte.fr